



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



Dossier de presse

Les nouveautés de la rentrée 2016-2017

14 septembre 2016

CONTENU DU DOSSIER

I.	OUVERTURE DE L'ÉCOLE INTERNATIONALE DE DIFFERDANGE	4
II.	ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	5
II.1.	Des nouveaux bilans intermédiaires, plus informatifs et plus compréhensibles	5
II.2.	Une procédure d'orientation allégée, qui implique davantage les parents	6
II.3.	MathemaTIC : un tournant dans l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques	7
II.4.	Les nouveaux matériels didactiques.....	7
III.	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE	9
III.1.	Vie et société : un jalon dans l'histoire de l'école luxembourgeoise.....	9
III.2.	Luxembourg Tech School : former les futurs « digital leaders »	10
III.3.	Formation de l'éducateur : le diplôme de fin d'études désormais délivré en 13 ^e	10
III.4.	Les transports publics gratuits pour tous les élèves de l'enseignement secondaire	10
III.5.	Les nouveaux manuels scolaires.....	11
IV.	FORMATION PROFESSIONNELLE	12
IV.1.	Des adaptations dans l'intérêt des élèves.....	12
IV.2.	Formation DT-CM : la session de rattrapage du PIF avancée en septembre	13
V.	SCOLARISATION DES ENFANTS ÉTRANGERS	13
V.1.	Ouverture d'une classe internationale francophone	13
V.2.	Ouverture d'une classe CLIJA+ avec apprentissage intensif de l'allemand	14
V.3.	Des cours de 9 ^e + d'insertion.....	14
V.4.	Ouverture de classes IPDM pour demandeurs de protection internationale	14
VI.	ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE	14
VI.1.	Ouverture d'une classe de cohabitation au Lycée technique Mathias Adam	14
VI.2.	Structures intérimaires à Belvaux.....	14
VI.3.	24 ^e congrès de la FEAPDA.....	15
VII.	FORMATION DES ADULTES	15
VII.1.	Une nouvelle voie de qualification pour adultes : le DAES.....	15

VIII.	PERSONNEL DES ÉCOLES	15
VIII.1.	Un stage d'insertion professionnelle pour tous les nouveaux enseignants.....	15
VIII.2.	Enseignement fondamental.....	16
VIII.3.	Enseignement secondaire et secondaire technique	17
IX.	ZENTRUM FIR POLITESCH BILDUNG	18
X.	ÉDUCATION NON FORMELLE	19
X.1.	Un système de qualité pédagogique pour les structures de l'éducation non formelle	19
X.2.	Le système du chèque-service accueil élargi aux frontaliers.....	20

I. OUVERTURE DE L'ÉCOLE INTERNATIONALE DE DIFFERDANGE

Multiculturelle et multilingue, l'École internationale de Differdange (EIDD) a ouvert ses portes le 12 septembre 2016.

Première école publique internationale à Luxembourg, l'EIDD fonctionne selon les programmes, les critères de promotion et les grilles horaires du système des écoles européennes. Contrairement aux autres écoles européennes, l'EIDD est ouverte à tous les élèves, sans frais d'inscription. Elle accueillera à terme quelque 1 400 élèves.

L'offre scolaire comporte :

- l'enseignement primaire européen (5 années) ;
- l'enseignement secondaire européen (7 années), sections francophone et anglophone ;
- une voie préparatoire (3 années) ;
- des classes d'accueil (1 année).

La formation à l'EIDD mène au baccalauréat européen, reconnu partout en Europe, ou donne accès à la formation professionnelle. L'administration, le financement et le personnel relèvent entièrement du ministère de l'Éducation nationale.

Les inscriptions pour la première année de fonctionnement témoignent du grand intérêt que la nouvelle école rencontre auprès des parents et des élèves. Elles confirment le besoin d'une offre scolaire diversifiée qui répond aux besoins d'une population d'élèves de plus en plus hétérogène.

Au total, 142 élèves se sont inscrits à une des classes offertes en 2016-2017, à savoir:

- 48 inscriptions à l'enseignement primaire, dont
 - 23 en première année, section francophone,
 - 21 en première année, section anglophone,
 - 3 en quatrième année, section anglophone,
 - 1 en cinquième année, section anglophone,
- 94 inscriptions à l'enseignement secondaire, dont
 - 50 en première année, section francophone,
 - 15 en première année, section anglophone,
 - 18 dans la voie préparatoire,
 - 11 dans une classe d'accueil.

96 des 142 élèves inscrits proviennent d'une commune du sud du pays, dont 60 de Differdange. 44 résident dans une autre commune du pays et 6 dans un des 3 pays voisins du Luxembourg.

Les 142 élèves sont de 31 nationalités différentes. Les nationalités française (34 élèves), portugaise (33 élèves) et luxembourgeoise (28 élèves) sont les plus représentées.

À la rentrée 2016-2017, les classes du primaire de l'EIDD sont installées dans le bâtiment « aal Haushaltsschoul », rue de la Montagne à Differdange. Les classes du cycle secondaire, de la voie préparatoire et les classes d'accueil fonctionnent dans le bâtiment « Léierbud », ancienne école

professionnelle, rue Emile Mark à Differdange. Au fur et à mesure de son élargissement, l'école sera relogée dans de nouveaux bâtiments à construire.

II. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

II.1. Des nouveaux bilans intermédiaires, plus informatifs et plus compréhensibles

En 2016-2017, de nouveaux bilans intermédiaires sont introduits dans toutes les classes des cycles 2.1, 3.1 et 4.1.

Au cycle 1 et dans les classes des cycles 2.2, 3.2 et 4.2, l'ancien modèle continue d'être utilisé jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le nouveau bilan est plus informatif et plus facilement compréhensible pour les parents et les élèves. Il facilite dès lors la communication entre les parents et l'enseignant lors de l'entretien individuel à la fin de chaque trimestre.

➤ Plus d'informations

- Comme par le passé, les bilans documentent la progression de l'enfant par rapport aux objectifs (socles de compétences) définis pour la fin de chaque cycle.
- Avec les nouveaux bilans, une note est introduite pour évaluer les performances de l'élève pendant le trimestre. Huit notes sont possibles : A+, A, B+, B, C+, C, D+, D.
- En allemand, français, luxembourgeois et mathématiques, cette note est introduite pour chaque domaine de compétences (p.ex. en langues : écrire, parler, lire, écouter). Dans les autres disciplines (éveil aux sciences, ...), cette note est introduite pour la discipline dans son ensemble.
- Dans chaque discipline, l'engagement de l'élève dans ses apprentissages est évalué sur une échelle à quatre niveaux (allant de « rarement » à « souvent »).

➤ Les compétences précisées

- Le nombre des compétences évaluées prioritairement dans les différentes disciplines est considérablement réduit. La progression de l'élève par rapport aux socles est documentée par domaine de compétences (p.ex. en langues : écrire, parler, lire, écouter).
- Les compétences visées prioritairement dans chaque domaine sont décrites de manière plus précise. Ainsi les parents ont une image plus claire et transparente des compétences que leur enfant est censé développer au cours du cycle.
- Les compétences transversales, c.-à-d. non liées à une discipline spécifique, sont précisées et actualisées (p. ex. l'utilisation des médias a été ajoutée). Elles sont évaluées sur une échelle à quatre niveaux (allant de « peu développées » à « bien développées »).

➤ Un espace pour les réflexions et observations

- Pour chaque discipline, le bilan prévoit la possibilité de noter les réflexions, observations et perspectives que l'enseignant et les parents ont discutées lors de l'entretien individuel.

Les bilans intermédiaires sont remplis et discutés avec les parents à la fin de chaque trimestre.

Les nouveaux bilans ont été élaborés en concertation avec le Collège des inspecteurs, les syndicats SNE et SEW, ainsi que la Fédération des associations de parents d'élèves (FAPEL). Ils ont été mis à l'essai en 2014-2015 et 2015-2016 par une centaine d'enseignants dans différentes écoles. Le modèle final a été arrêté à la lumière des expériences recueillies.

Les nouveaux bilans seront présentés aux coordinateurs de cycle début octobre. Un livret d'accompagnement ainsi qu'un tutoriel en ligne seront mis à la disposition de tous les enseignants.

II.2. Une procédure d'orientation allégée, qui implique davantage les parents

Une nouvelle procédure d'orientation de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire entre en vigueur en 2016-2017 aux classes du cycle 4.1. Les élèves du cycle 4.2 continuent d'être orientés selon l'ancienne procédure en 2016-2017.

La nouvelle procédure maintient les plus-values de l'ancienne, tout en introduisant une série de changements qui l'allègent considérablement. Plus transparente, elle implique davantage les parents dans la prise de décision.

➤ **Le premier échange sur les perspectives d'orientation avancé au cycle 4.1**

- Le premier échange sur les perspectives d'orientation de l'enfant est avancé : le titulaire émet un premier pronostic à la fin du cycle 4.1 lors de l'entretien du 3^e trimestre. Cet échange sur les perspectives d'orientation s'accompagne d'une information détaillée sur l'offre à l'enseignement secondaire et secondaire technique.

➤ **Une décision commune d'orientation à la fin du cycle 4.2 (à partir de 2017-2018)**

- À la fin du cycle 4.2, les parents et le titulaire de l'élève prennent une décision d'orientation commune. Ce principe d'une décision commune répond aux souhaits des parents de jouer un rôle plus actif dans le processus de décision. Informés plus tôt (voir plus haut), ils participent à la prise de décision en toute connaissance de cause.

La nouvelle procédure est ainsi considérablement allégée par rapport à l'ancienne, qui prévoyait un conseil d'orientation pour chaque enfant (sachant que, les dernières années, la concordance entre le souhait d'orientation des parents et la décision dudit conseil avoisinait les 85%).

➤ **Une commission d'orientation, uniquement en cas de divergences (à partir de 2017-2018)**

- C'est seulement en cas de désaccord entre les parents et le titulaire (moins de 20% des cas) que sera réunie une commission d'orientation qui prendra une décision. Y participeront les parents de l'élève (qui ont également une voix), le titulaire de l'élève, un autre enseignant du cycle 4, l'inspecteur d'arrondissement, un enseignant de l'enseignement secondaire, un enseignant de l'enseignement secondaire technique, ainsi que le psychologue, si les parents ont opté pour son intervention.
- L'examen d'accès en tant que recours est aboli. Les résultats des dernières années montrent que le taux de réussite était très faible, et confirment donc, dans la très grande majorité des cas, les décisions prises par le conseil d'orientation.

➤ **Prise en compte des spécificités de l'offre scolaire**

- La décision d'orientation peut aussi comprendre une préférence pour une offre scolaire particulière, selon le profil de l'élève (p. ex. classes francophones, École internationale de Differdange, ...). L'école publique continue en effet d'étendre son offre pour répondre aux besoins d'une population d'élèves toujours plus hétérogène.

II.3. MathemaTIC : un tournant dans l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques

À la rentrée 2016-2017, MathemaTIC est mis à la disposition de tous les élèves et enseignants des classes du cycle 4 de l'école fondamentale. La plateforme en ligne innovante pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques comprend à ce moment six modules : *aire et périmètre, nombres naturels, nombres fractions, nombres décimaux, algèbre et plan cartésien, figures 2D et 3D*.

En 2016-2017, MathemaTIC est également mis à l'essai, dans le cadre d'un projet pilote, dans quelque 20 classes du cycle 3 de l'enseignement fondamental et dans des classes de 7^e de l'enseignement secondaire et secondaire technique de sept lycées.

MathemaTIC garantit à tous les élèves un apprentissage de qualité qui répond aux normes modernes des sciences de l'éducation :

- **Mobilité** : Fonctionnant sur PC, tablette et smartphone, la plateforme MathemaTIC est accessible 24h/24, 7jours/7.
- **Plan d'études** : MathemaTIC a été spécifiquement développé pour l'apprentissage des mathématiques à l'école luxembourgeoise. Il développe les compétences visées dans le plan d'études de l'école fondamentale.
- **Adaptive learning** : MathemaTIC se fonde sur une technologie de pointe qui s'adapte au profil de l'élève. L'outil prend en compte le rythme de progression et les besoins individuels de chaque élève pour l'aider à avancer dans ses apprentissages.
- **Multilinguisme** : MathemaTIC fonctionne en quatre langues : allemand, français, portugais, anglais. Apprendre les mathématiques devient un plaisir qui ne dépend plus de la compréhension de la langue.
- **Feedback instantané** : Avec MathemaTIC, l'enseignant peut à tout moment suivre les acquis et les progrès de l'élève et de la classe : le niveau de maîtrise des acquis, la durée nécessaire pour un apprentissage, les notions acquises ou à compléter, ... MathemaTIC permet dès lors à l'enseignant d'encadrer chaque élève de façon ciblée, en fonction des besoins de celui-ci.

II.4. Les nouveaux matériels didactiques

Allemand : « Sprachfuchs » pour le cycle 4.1

La série des manuels « *Sprachfuchs* », déjà utilisée au cycle 3, est étendue aux classes du cycle 4.1.

Le matériel est spécialement adapté au contexte multilingue luxembourgeois : il met en valeur les aspects multiculturels du pays et propose des activités d'ouverture aux langues qui tiennent compte de la diversité linguistique des élèves. Le manuel s'accompagne d'un cahier d'exercices (*Arbeitsheft*)

conçu dans une optique de la différenciation pédagogique des apprentissages, de textes d'écoute, et d'un guide didactique et méthodologique pour l'enseignant.

En 2016-2017, le « *Sprachfuchs* » pour le cycle 4.2 sera finalisé et mis à l'essai dans une trentaine de classes. Le dernier manuel de la série vise à préparer les élèves de manière optimale aux défis posés pour le passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire.

Mathématiques : « *Zahlenbuch* » pour le cycle 4.1

Le matériel « *Zahlenbuch* » pour le cours de mathématiques au cycle 4.1 a été complètement révisé suite à de nombreuses suggestions issues de l'utilisation du matériel au cours des dernières années. Il est complété par une version bilingue en allemand et en français (« *Das mehrsprachige Luxemburger Zahlenbuch* »), qui présente plusieurs avantages :

- les élèves sont préparés au changement de la langue d'instruction en français à partir des classes de 7^e de l'enseignement secondaire ;
- une approche plurilingue permet aux élèves et à leurs parents d'avoir appui sur plusieurs supports langagiers pour accéder aux concepts mathématiques ;
- l'approche bilingue favorise la différenciation des apprentissages dans des classes multilingues : certains élèves iront vers le français, d'autres vers l'allemand, d'autres iront vers les deux, au service d'un même projet ;
- selon les principes d'une pédagogie qui favorise l'ouverture aux langues, des comparaisons entre les langues peuvent être effectuées afin d'approfondir à la fois les compétences en mathématiques et les compétences langagières.

En 2016-2017 sera également finalisée l'élaboration des deux manuels « *Zahlenbuch* » et « *Das mehrsprachige Luxemburger Zahlenbuch* » pour le cycle 4.2. Ils seront disponibles pour la rentrée 2017-2018.

« *Residence Reebou – My multilingual village* » pour les cycles 3 et 4

En 2016-2017, le projet « *Residence Reebou – My multilingual village* » du Centre de documentation et d'animations interculturelles (ikl) est mis à la disposition de toutes les classes des cycles 3 et 4. Le projet sensibilise les élèves et les enseignants à la diversité langagière de la société luxembourgeoise, soulève les opportunités offertes par ce plurilinguisme et vise à développer une attitude plus confiante à l'égard de leur(s) propre(s) langue(s). Pour ce faire, les enseignants disposent d'un guide méthodologique proposant entre autres des unités pédagogiques autour des langues des enfants, de celles qu'ils retrouvent dans leur entourage et dans le monde du travail. Les élèves disposent d'un cahier reprenant des activités qui s'articulent autour de ces trois domaines.

oli.education.lu – une nouvelle plateforme en ligne pour l'école fondamentale

À partir de la rentrée 2016-2017, tous les élèves et enseignants des cycles 1 à 4 ont accès à un nouvel environnement d'apprentissage: oli.education.lu. Ils y trouvent une panoplie de modules d'apprentissage en ligne et d'outils destinés à faciliter une pédagogie basée sur la différenciation :

- *Léierapps* : jeux et exercices personnalisables dans les domaines des langues, des mathématiques et des sciences ;
- *virtuell Klass* : une classe virtuelle préconfigurée avec atelier d'écriture, publication web, portfolio, gestion de plans de travail et d'objectifs, gestion centralisée des médias, génération de listes et de lettres-type, etc. ;
- *communauté* : un chatroom, des microblogs et une messagerie interne permettent aux enseignants et aux élèves de communiquer entre eux dans un environnement en ligne sécurisé ;
- *Schoulsite* : système de gestion de contenus avec de nombreux modules permettant la création de sites web dans le cadre de l'école.

oli.education.lu est basé sur la plateforme oli.lu de l'asbl *Joopita Research* et a été spécialement adapté par le *Centre de gestion informatique de l'Éducation* aux besoins de l'école fondamentale du Luxembourg. Sur le plan pédagogique, le projet est suivi et encadré par le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT).

III. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE

III.1. Vie et société : un jalon dans l'histoire de l'école luxembourgeoise

À la rentrée 2016-2017, le nouveau cours « Vie et société » remplace l'instruction religieuse et morale et la formation morale et sociale dans toutes les classes de l'enseignement secondaire et secondaire technique, y compris du régime préparatoire.

Le nouveau cours amènera progressivement les jeunes à confronter leur vécu et leur quête de sens avec les grandes questions de l'humanité et de la société. En abordant les réponses des différents courants philosophiques et éthiques tout comme des grandes traditions religieuses et culturelles, des sciences et de la littérature, il proposera aux jeunes des pistes de réflexion pour construire leurs propres points de repères. Un aspect essentiel du cours sera une attitude respectueuse par rapport au point de vue des autres et le développement de la réflexion critique des élèves.

Le cours « Vie et société » s'articule autour de six grands champs d'apprentissage liés au vivre-ensemble: 1. Moi ; 2. Moi et les autres ; 3. Modes de vie, monde et société ; 4. L'être humain, la nature et la technique ; 5. Culture et communication ; 6. Grandes questions de la vie. Pour chaque classe, les champs d'apprentissage sont déclinés en thèmes (*Themenfelder*), adaptés à l'âge et au questionnement des élèves.

Les enseignants qui dispensent le nouveau cours suivent une formation de 16 heures organisée par l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN). La formation comprend une séance d'introduction au nouveau cours « Vie et société » (6 heures) et un module thématique au choix (10 heures). 233 enseignants ont débuté leur formation en juillet 2016 ; une deuxième formation, avec actuellement 157 personnes inscrites, sera organisée à partir d'octobre.

Pour la préparation des cours, des supports didactiques (*Lehrerhandreichungen*) sont mis à la disposition des enseignants sur le site www.vieso.lu. Ces fiches (quelque 80 à la date de la rentrée) explicitent pour chaque champ d'apprentissage les compétences visées et proposent un

déroulement du cours ainsi que des sources et matériels de documentation pour l'alimenter. Les enseignants peuvent aussi prendre appui sur des documents d'information fournis par les différents cultes ainsi que par des organisations laïques, également publiés en ligne.

III.2. Luxembourg Tech School : former les futurs « digital leaders »

En 2016-2017, un cours facultatif pour former des « digital leaders » potentiels est offert au Campus Geesseknäppchen. En langue anglaise, il s'adresse aux élèves des classes de 2^e et 3^e de l'enseignement secondaire et vise à développer leurs compétences dans les domaines des mégadonnées (big data), des technologies financières (fin tech) et du développement de jeux (game development).

Le cours s'inscrit dans le cadre de la stratégie gouvernementale *Digital Lëtzebuerg* et de la stratégie *Digital(4)education*. Il est organisé par les services du ministère de l'Éducation nationale (SCRIPT et CGIE) en collaboration avec le Service des médias et des communications du ministère d'État.

50 élèves intéressés du Lycée Aline Mayrisch (LAML), du Lycée Michel Rodange (LMRL) et de l'Athénée de Luxembourg (AL) ont passé un prétest pour être admis au cours ; 36 ont retenus.

Le cours a lieu en dehors des heures de classe, à raison de 3 heures par semaine. Les élèves sont répartis en deux groupes :

- cours du groupe 1 : chaque vendredi de 16.00 à 17.30 heures et toutes les deux semaines les mardis de 14.30 à 16.00 heures ;
- cours du groupe 2 : chaque samedi de 10.00 à 11.30 heures et toutes les deux semaines les mardis de 14.30 à 16.00 heures ;

Un diplôme sera délivré aux élèves qui auront suivi le cours de la Luxembourg Tech School.

III.3. Formation de l'éducateur : le diplôme de fin d'études désormais délivré en 13^e

Jusqu'à présent, les études d'éducateur, d'une durée totale de trois années, étaient sanctionnées à la fin du parcours de formation (classe de 14^e) par un examen final. À l'issue de celui-ci, l'élève se voyait remettre son diplôme de fin d'études secondaires techniques en même temps que le diplôme d'État d'éducateur.

À partir de 2016-2017, à l'instar des autres divisions et sections, la délivrance du diplôme de fin d'études secondaires techniques est avancée à la classe de 13^e. Ainsi les élèves désireux d'entamer des études supérieures pourront le faire au même moment de leur biographie scolaire que leurs camarades. La classe terminale (14^e) garde comme finalité la qualification professionnelle du futur éducateur. La réussite de l'examen en 14^e est sanctionnée par le diplôme d'État d'éducateur qui donne accès direct aux différents champs de l'action éducative et sociale du Luxembourg.

III.4. Les transports publics gratuits pour tous les élèves de l'enseignement secondaire

À partir du 1^{er} septembre 2016, tous les élèves résidant au Luxembourg bénéficient d'un accès gratuit aux transports publics dans le pays, pour l'ensemble des trajets, scolaires ou non. Jusqu'à présent, cette gratuité était limitée au transport scolaire.

Pour les élèves qui fréquentent un établissement secondaire au Luxembourg (lycée public, école privée ou internationale), c'est la « myCard élève », établie par les écoles, qui vaut titre de transport gratuit.

Les élèves scolarisés à l'étranger doivent se munir d'une carte « myCard pour élèves à l'étranger » qui est émise par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Les demandes d'obtention d'une telle carte se font en ligne à l'adresse www.mycard.lu.

III.5. Les nouveaux manuels scolaires

Français, 7^e, enseignement secondaire : Fil d'Ariane 1

Fil d'Ariane 1 Parcours de Textes - Éditeur : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, 2016, Réalisation : Éditions Guy Binsfeld - ISBN: 978-99959-1-046-4

Faire découvrir des textes en langue française, stimuler le plaisir de lire, enrichir les connaissances et les compétences de lecture et d'expression, favoriser l'apprentissage du vocabulaire, telles sont les ambitions de *Fil d'Ariane 1* pour les élèves des classes de 7^e ES. L'ouvrage porte sur les contenus du programme de français en vigueur à la rentrée 2016-2017 qui complètent l'étude du fonctionnement de la langue assurée par le manuel de grammaire. Un nouveau manuel de grammaire sortira à la rentrée 2017-2018. Une version provisoire est d'ores et déjà mise à l'essai dans certaines classes de 7^e.

Français, 8^e, enseignement secondaire technique: Envol 2 Luxembourg

Envol 2 Luxembourg : tome 1 (livre de l'élève) + tome 2 (cahier d'activités). – Zürich : Lehrmittelverlag, 2016. – ISBN 9783037136935

Envol 2 Luxembourg porte sur le développement de savoirs, des savoir-apprendre et de savoir-être. Les méthodes d'enseignement privilégiées se veulent communicatives, ouvertes et pratiques et permettent des transferts vers des situations authentiques. Chaque unité se compose de différentes rubriques : lexique thématique, point de grammaire, stratégies d'apprentissage, support et progression, progression et transferts, boîte à mots, art et culture, plaisir de lire, construction verbales, production finale et page francophone.

Allemand, 4^e, enseignement secondaire : Kombi-Buch Deutsch

Kombi-Buch Deutsch 10 – Ausgabe Luxemburg : Lese- und Sprachbuch für den Sekundarunterricht / erarbeitet von Tanja Klingbeil, Rolande Linden, Christiane Schmitz et al. – Bamberg : Buchner, 2016. - ISBN : 978-3-7661-3670-1

Kombi-Buch Deutsch 10 – Ausgabe Luxemburg : Arbeitsheft / erarbeitet von Tanja Klingbeil, Rolande Linden, Christiane Schmitz et al. – Bamberg : Buchner, 2016. - ISBN : 978-3-7661-3680-0

Das Kombi-Buch Deutsch 10 ermöglicht mit seiner neuen Konzeption den erfolgreichen Übergang von der Sekundarstufe I in die Sekundarstufe II. Das kompetenzorientierte Lese- und Sprachbuch trägt dem Übergangscharakter der Jahrgangsstufe ebenso Rechnung wie der besonderen

Sprachensituation in Luxemburg und den daraus resultierenden Ansprüchen an den Deutschunterricht. Es setzt die im Curriculum vorgegebenen Themenfelder um und schafft dabei vielfältige Zugänge zur deutschen Sprache und Literatur.

Chimie, 1^{re} B et C, enseignement secondaire

Les deux fascicules *Les acides et les bases* et *Chimie organique* ont été mis à jour moyennant de nombreuses adaptations, corrections et actualisations de schémas.

Éducation à la citoyenneté, 10^e formation professionnelle et formation du technicien

Éducation à la citoyenneté - Berufsbildende Schule Luxemburg : Schülerbuch - Deutsche Fassung / Eyschen, Marie-Paule; Kayser, Simone; Krettels, Véronique et al. – 2. Aktual. Aufl. - Cornelsen, 2016. - ISBN : 978-3-06-451505-5

Éducation à la citoyenneté - Berufsbildende Schule Luxemburg : Schülerbuch - Französische Fassung / Marie-Paule Eyschen ; Simone Kayser, Véronique Krettels et al. – 2. aktual. Aufl. - Cornelsen, 2016. - ISBN : 978-3-06-451507-9

Éducation à la citoyenneté - Berufsbildende Schule Luxemburg - Enseignement secondaire technique Luxembourg : Handreichungen für den Unterricht als Download / Marie-Paule Eyschen ; Simone Kayser, Véronique Krettels et al. – Berlin : Cornelsen, 2016. - Verfügbar auf www.scook.de – ISBN 978-3-06-451509-3

Die Schülerbücher stehen sowohl in deutscher als auch in französischer Sprache zur Verfügung und wurden auf den Stand des Jahres 2016 aktualisiert. Außerdem sind sie neu als e-Book im PDF-Format erhältlich. Mit Erwerb des Printtitels erhält der Käufer einen in das Buch eingedruckten Code, mittels dessen er das e-Book über die Vertriebsplattform www.scook.de persönlich auf verschiedenen Endgeräten nutzen kann. Weiterhin steht das e-Book offline als App auf dem Tablet zur Verfügung. Die e-Books sind mit Bearbeitungstools ausgestattet und geben 1:1 die Inhalte aus den Schülerbüchern wieder. Die dazugehörigen Handreichungen für den Unterricht wurden an die aktualisierte Schülerbuchfassung angepasst.

IV. FORMATION PROFESSIONNELLE

IV.1. Des adaptations dans l'intérêt des élèves

À la rentrée 2016-2017, certaines modifications urgentes de la formation professionnelle entrent en vigueur. Elles visent à remédier à des incohérences et difficultés organisationnelles nées de la réforme de 2008. Une adaptation plus approfondie de la formation professionnelle est actuellement préparée en concertation avec les partenaires, à savoir les chambres professionnelles, patronales et salariale, ainsi que les directions et les enseignants des lycées. Elle entrera progressivement en vigueur à partir de la rentrée 2017-2018.

Les nouveautés en 2016-2017 se résument comme suit :

- Pour éviter que l'élève accumule un nombre trop important de modules à rattraper et risque d'aboutir ainsi dans une voie sans issue, la promotion annuelle est réintroduite.
- À la fin de 1^{re} année de formation (pour les formations de trois ans) respectivement de la 2^e année de formation (pour les formations de quatre ans), l'élève reçoit un bilan intermédiaire. Si le bilan atteste que l'élève a réussi un certain pourcentage de modules, l'élève est autorisé à progresser sans devoir rattraper les modules complémentaires non réussis.
- Le principe que l'élève ne dispose que d'une seule année supplémentaire par rapport à la durée normale pour clôturer sa formation, est supprimé.
- Pour les formations professionnelles dispensées à plein temps au lycée, la réalisation d'un projet intégré intermédiaire (PII) est supprimée. Pour les formations sous contrat d'apprentissage, les PII sont par contre maintenus.
- Pour éviter que les élèves entament une formation débouchant sur un métier qu'ils ne pourront pas exercer à cause d'un problème de santé, ils doivent se soumettre à un examen médical du médecin scolaire et recevoir l'avis favorable de celui-ci pour la formation envisagée.
- Pour faciliter la compréhension des modalités de progression, chaque élève reçoit une fiche descriptive de sa formation. Au total, quelque 160 fiches ont été élaborées par le Service de la formation professionnelle du ministère.

IV.2. Formation DT-CM : la session de rattrapage du PIF avancée en septembre

Pour les élèves de la formation du technicien, section administrative et commerciale (DT-CM) qui n'ont pas réussi leur projet intégré final (PIF) en juin, la session de rattrapage du PIF est avancée à septembre 2016. Les élèves ont ainsi une chance d'obtenir plus tôt leur diplôme, de s'intégrer plus tôt dans le marché du travail ou de poursuivre plus tôt des études supérieures.

La possibilité d'avancer la session de rattrapage du PIF pour d'autres formations du technicien sera analysée au cours de l'année 2016-2017, en concertation avec tous les acteurs concernés.

V. SCOLARISATION DES ENFANTS ÉTRANGERS

V.1. Ouverture d'une classe internationale francophone

À la rentrée 2016-2017, une classe internationale francophone correspondant à la 6^e de l'enseignement secondaire (classique) est offerte au Lycée technique du Centre. Elle est destinée aux élèves qui ont un très bon niveau général et qui seraient capables de suivre l'enseignement secondaire, mais qui ont dû être scolarisés lors de leur entrée au lycée luxembourgeois dans une 7^e technique d'insertion en raison de connaissances insuffisantes en langues. La mise en place d'une classe de 5^e internationale francophone est prévue pour la rentrée 2017-2018. Cette nouvelle offre scolaire permet aux élèves de se préparer à rejoindre la formation menant au Bac international en français que le Lycée technique du Centre offre à partir de la classe de 4^e.

V.2. Ouverture d'une classe CLIJA+ avec apprentissage intensif de l'allemand

À la rentrée 2016-2017, une classe CLIJA+ (classe pour jeunes adultes de 17 à 24 ans récemment arrivés au pays), est pour la première fois offerte avec apprentissage intensif de l'allemand. Elle fonctionne au Lycée technique agricole. Elle vise à faciliter aux apprenants l'accès aux nombreuses formations professionnelles dispensées en allemand.

Des classes CLIJA+ avec apprentissage intensif du français fonctionnent dans 7 lycées (Athénée du Luxembourg, École de la 2^e chance, Lycée classique d'Echternach, Lycée de Garçons Esch, Lycée de Garçons Luxembourg, Lycée technique agricole, Maacher Lycée Grevenmacher). Elles offrent aux jeunes adultes récemment arrivés une formation de base en français ouvrant l'accès à l'enseignement secondaire technique ou au marché du travail.

V.3. Des cours de 9^e+ d'insertion

Plusieurs cours de 9^e+ d'insertion fonctionnent au Lycée technique d'Esch. Ils s'adressent aux personnes de 18 ans et plus, récemment arrivées au pays, qui disposent de connaissances de base en anglais. Les cours de 9^e+ d'insertion sont organisés sur le même modèle que les classes 9^e+ qui fonctionnent dans d'autres lycées et dont la langue véhiculaire est le français. Les classes sont spécifiquement adaptées à la formation des adultes.

V.4. Ouverture de classes IPDM pour demandeurs de protection internationale

Des classes IPDM (initiation professionnelle divers métiers) pour demandeurs de protection internationale sont mises en place aux CNFPC d'Ettelbruck et d'Esch-Alzette.

VI. ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

VI.1. Ouverture d'une classe de cohabitation au Lycée technique Mathias Adam

À partir de la rentrée scolaire 2016-2017, une classe de cohabitation du centre d'éducation différenciée de Differdange fonctionne dans l'annexe Jenker du Lycée technique Mathias Adam. Les jeunes à besoins éducatifs spécifiques y sont accompagnés par du personnel spécialisé de l'Éducation différenciée tout en bénéficiant du contact direct avec les enseignants et les élèves de l'enseignement régulier.

VI.2. Structures intérimaires à Belvaux

Les élèves du centre d'éducation différenciée d'Esch-sur-Alzette fréquentent des infrastructures intérimaires à Belvaux, en attendant l'achèvement de la nouvelle école spécialisée à Belval-Sud. Suite au glissement de terrain survenu en mars 2014 à Mondercange, le centre d'éducation différenciée avait été fermé par précaution et ses élèves avaient été éparpillés sur différents sites. Regroupés dans des structures adaptées à Belvaux, les enseignants et les élèves bénéficient donc maintenant de meilleures conditions de travail et d'apprentissage.

VI.3. 24^e congrès de la FEAPDA

Le 24^e congrès de la Fédération européenne des associations de professeurs de déficients auditifs (FEAPDA) se tiendra les 21 et 22 octobre 2016 au Centre de Logopédie à Strassen. De plus amples renseignements sur cette manifestation intitulée *Inclusion and what it means for deaf education* sont disponibles sur le site www.feapdacongress2016.lu .

VII. FORMATION DES ADULTES

VII.1. Une nouvelle voie de qualification pour adultes : le DAES

À partir de la rentrée 2016-2017, une nouvelle formation de 2^e voie de qualification est offerte à l'École de la 2^e chance. Elle offre aux adultes non diplômés une nouvelle chance d'obtenir une certification reconnue et d'accéder aux études supérieures.

La formation s'adresse aux adultes à partir de 20 ans qui ont quitté la formation initiale depuis au moins deux ans ou qui ont une expérience professionnelle d'au moins 12 mois (minimum 20 heures hebdomadaires). Un diplôme d'accès aux études supérieures (DAES) est délivré aux apprenants qui ont réussi la formation. Reconnu équivalent au diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois, le DAES donne également accès aux professions réglementées et aux emplois dans le secteur public.

La formation menant au DAES s'inscrit dans le cadre du *lifelong learning*. Elle permet aux personnes non diplômées de développer leurs connaissances et compétences pour améliorer leur chances d'embauche, se réorienter ou faire face à de nouveaux défis professionnels. Elle les prépare également à la réalité pédagogique et didactique universitaire, en développant, outre les savoirs disciplinaires, les compétences transversales essentielles pour la poursuite des études : capacités d'analyse, de synthèse et de communication, autonomie dans les apprentissages, ...

VIII. PERSONNEL DES ÉCOLES

VIII.1. Un stage d'insertion professionnelle pour tous les nouveaux enseignants

À la rentrée scolaire 2016-2017, 182 instituteurs, 149 professeurs et 105 chargés bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée débutent leur stage d'insertion professionnelle de trois ans, devenu obligatoire dans le cadre de la réforme de la Fonction publique.

À l'enseignement fondamental, où le stage d'insertion n'existait pas encore, ce stage est nouvellement introduit. À l'enseignement secondaire et secondaire technique, le stage pédagogique de deux ans est réorganisé et porté à trois ans.

Centré sur la pratique dans la classe, le stage d'insertion professionnelle aide l'enseignant à développer son autonomie professionnelle et l'outil de manière concrète dans son travail quotidien. Il comprend une partie « formation générale » (législation, pédagogie, didactique), une partie « formation à la pratique professionnelle » (accompagnement par un patron de stage, visites

d'observation dans des classes, ...) ainsi que la pratique professionnelle proprement dite dans le lycée d'affectation.

Le stage d'insertion professionnelle est organisé et évalué par l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN).

VIII.2. Enseignement fondamental

VIII.2.1. 48 heures de formation continue obligatoire à l'enseignement fondamental

À partir de septembre 2016, l'obligation de formation continue pour les instituteurs de l'enseignement fondamental est portée à 48 heures sur une période de trois ans (actuellement 24 heures sur une période de trois ans). La totalité des heures de participation à une journée pédagogique au sein d'une école sont comptabilisées pour la formation continue.

L'extension de la formation obligatoire à l'enseignement fondamental est consignée dans l'accord entre le ministère et le Syndicat national des enseignants (SNE) conclu en février 2016. À l'enseignement secondaire et secondaire technique, elle est déjà d'application depuis 2015-2016, conformément à l'accord de médiation, signé le 31 juillet 2015 entre le gouvernement et l'Intersyndicale (APESS, FÉDUSE/CGFP et SEW/OGBL).

VIII.2.2. Des instituteurs spécialisés pour les élèves à besoins spécifiques

En 2016-2017, les premiers instituteurs spécialisés dans l'encadrement d'enfants à besoins particuliers et/ou spécifiques seront recrutés pour les besoins de l'enseignement fondamental. Il s'agit de la première cohorte d'un total de 150 postes d'instituteurs spécialisés qui seront recrutés au cours des quatre années scolaires à venir, conformément à l'accord entre le ministère et le Syndicat national des enseignants (SNE) conclu en février 2016.

Affectés aux écoles, les instituteurs spécialisés prendront en charge les élèves à besoins particuliers et/ou spécifiques, dans une approche inclusive, en concertation avec les titulaires et la commission d'inclusion scolaire.

Les instituteurs spécialisés sont recrutés au niveau A1 (diplôme de master, carrière ouverte ou voie express) dans le domaine de l'assistance à des élèves à besoins particuliers et/ou spécifiques.

VIII.2.3. Les équipes multi-professionnelles renforcées

Au cours de l'année 2016-2017, 20 postes supplémentaires seront mis à la disposition des équipes multi-professionnelles à l'enseignement fondamental.

VIII.2.4. Reprise du personnel du cours de religion

À la fin de l'année scolaire 2016-2017, le personnel dispensant le cours de religion à l'enseignement fondamental sera réaffecté à d'autres tâches dans le domaine de l'Éducation nationale. Conformément à la convention entre l'État luxembourgeois et l'Église catholique signée en janvier 2015, le gouvernement s'est en effet engagé à proposer à tous ces enseignants employés par l'archevêché une réorientation en fonction de leur niveau d'études.

À partir de 2016, le ministère a proposé à chacune des 141 personnes qui ont introduit une demande de réaffectation des pistes professionnelles envisageables en fonction de leur niveau d'études.

120 candidats disposent du niveau de qualification minimal requis pour enseigner à l'enseignement fondamental. Ils peuvent accéder à la réserve des suppléants déjà en place à l'enseignement fondamental. Pour ce faire, ils doivent suivre une formation théorique (120 heures) et pratique (30 heures) en cours d'emploi à l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN).

21 candidats ne disposent pas du niveau de qualification minimal requis pour enseigner à l'enseignement fondamental. Ils peuvent accéder à une réserve d'auxiliaires éducatifs, qui est nouvellement créée, pour encadrer des enfants et des jeunes à l'enseignement fondamental, dans l'Éducation différenciée, dans un lycée, auprès du Service national de la jeunesse ou dans les Maisons d'enfants de l'État.

VIII.2.5. Une formation en cours d'emploi menant au bachelors en sciences éducatives

À partir de la rentrée 2016-2017, l'Université du Luxembourg offre une formation en cours d'emploi, d'une durée de deux ans, qui mène au bachelors en sciences éducatives (« BScE Track 2 »). Y sont admissibles les membres de la réserve nationale des suppléants et les enseignants du cours d'instruction religieuse et morale de l'enseignement fondamental,

- qui ont enseigné au moins pendant 5 années à plein temps (ou en temps partiel cumulé) dans l'enseignement fondamental ;
- et qui ont réussi un examen-concours d'admission.

La formation est limitée dans le temps ; elle est offerte à trois reprises (années académiques 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019).

VIII.3. Enseignement secondaire et secondaire technique

VIII.3.1. Une formation menant au *Master in Secondary Education* offerte à l'Université

À partir de la rentrée académique 2016-2017, l'Université du Luxembourg offre une formation menant au master en enseignement secondaire (*Master in Secondary Education*).

La formation s'adresse prioritairement aux détenteurs d'un bachelors en études romanes ou allemandes et en mathématiques. Le master en enseignement secondaire prépare les futurs professeurs de l'enseignement secondaire et secondaire technique aux défis et aux spécificités du système scolaire luxembourgeois, notamment la gestion du multilinguisme et de la multiculturalité.

VIII.3.2. Les conditions d'accès au concours de recrutement élargies

À l'enseignement secondaire et secondaire technique, les conditions d'accès à l'examen-concours sont élargies à partir de 2016-2017. Le niveau de qualification académique exigé pour accéder à la fonction de professeur reste inchangé.

Comme par le passé, les détenteurs d'un diplôme de bachelors et de master en lien avec la spécialité enseignée continuent d'être admis à l'examen-concours.

Seront désormais également admissibles les candidats détenteurs d'un diplôme de bachelor et d'un diplôme de master, dont l'un ou l'autre est en lien avec la spécialité enseignée.

Cette ouverture des conditions d'admission permettra à un plus grand nombre de candidats de se présenter à l'examen-concours tout en tenant compte de la diversification croissante des parcours universitaires. Aujourd'hui, après avoir obtenu un bachelor, les étudiants peuvent en effet poursuivre leurs études en choisissant parmi de nombreux masters dans des domaines apparentés à leur spécialité. Il s'ensuit que de plus en plus de jeunes diplômés ne rentrent plus dans le moule du système de recrutement luxembourgeois, qui exige jusqu'à présent un bachelor et un master dans la même spécialité.

IX. ZENTRUM FIR POLITESCH BILDUNG

La rentrée 2016-2107 voit le démarrage officiel du *Zentrum fir politesch Bildung* (centre d'éducation à la citoyenneté).

Implanté au site Edupôle à Walferdange, le *Zentrum fir politesch Bildung* prend la forme d'une fondation de droit privé. S'adressant aux acteurs de l'éducation formelle et non formelle ainsi qu'au grand public, il est appelé à devenir un centre de ressources et de compétences qui travaille avec et pour les acteurs de l'éducation à la citoyenneté au Luxembourg.

Les missions du centre sont les suivantes :

- informer et sensibiliser sur les sujets liés au vivre ensemble démocratique au Luxembourg ;
- promouvoir la citoyenneté ;
- soutenir la professionnalisation des acteurs de l'éducation à la citoyenneté dans les domaines de l'éducation formelle et non formelle ;
- éduquer les jeunes à une citoyenneté active et participative ;
- développer des structures démocratiques dans les domaines de l'éducation formelle et non formelle.

Le plan de travail du *Zentrum fir politesch Bildung* (ZpB) prévoit notamment :

- la participation à l'élaboration des programmes du nouveau cours « Vie et société » ;
- « smartvote » : la collaboration avec l'Université du Luxembourg sur le développement d'un outil en ligne d'analyse des programmes électoraux et des avis des candidats aux élections (et développement d'une version spécialement dédiée aux jeunes).
- « Je vote » : la collaboration avec le Céfis pour soutenir l'inscription des étrangers à l'inscription sur les listes d'électeurs pour les élections communales (par la formation de jeunes multiplicateurs et peers) ;
- des matinées de cinéma dans le cadre de la « Journée de la Mémoire de l'Holocaust » le 27 janvier 2017 (collaboration avec le LuxFilmfest) ;
- « Europe for citizens » Contact Point : le ZpB sera désigné comme point de contact luxembourgeois du programme européen « Une Europe pour les citoyens ».

- la mise en place d'un ensemble de formations s'adressant aux enseignants, éducateurs, notamment dans le contexte des comités des élèves (ensemble avec la Conférence nationale des élèves).
- la participation en tant que relais luxembourgeois à un concours d'élèves organisé par la *Bundeszentrale für politische Bildung* ;
- l'élaboration d'un « Leitfaden zur demokratischen Schulentwicklung » (SCRIPT- CNEL-ZpB).

Dans le domaine de l'éducation formelle, le travail du *Zentrum für politisch Bildung* se fondera sur un cadre de référence pour la participation des élèves. Il s'agit là d'un des sept cadres dans lesquels le ministère définira les objectifs nationaux pour la qualité scolaire, laissant aux lycées l'autonomie de choisir leur propre démarche pour atteindre ces objectifs.

Dans le domaine de l'éducation non formelle, le travail du *Zentrum für politisch Bildung* se fonde sur le cadre de référence introduit par la loi modifiée sur la jeunesse (champ d'action « Démocratie, valeurs, participation »). Celui-ci définit les objectifs et principes pédagogiques fondamentaux que les services d'éducation non formelle doivent mettre en œuvre pour offrir aux enfants et aux jeunes une prise en charge de qualité et les soutenir au mieux dans leur développement.

X. ÉDUCATION NON FORMELLE

X.1. Un système de qualité pédagogique pour les structures de l'éducation non formelle

En 2016-2017, toutes les structures de l'éducation non formelle (crèches, maisons relais, foyers de jour, maisons de jeunes, assistants parentaux) mettent en place les instruments nécessaires pour répondre aux exigences du système de qualité pédagogique introduit par la loi sur la jeunesse du 24 avril 2016. Les acteurs concernés seront, au cours de l'année, invités à des réunions régionales lors desquelles leur seront exposés les différents aspects du système.

Le système a pour but d'assurer la qualité de la prise en charge de tous les enfants et jeunes. Il comprend deux volets :

1. un **cadre de référence national** sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes. Celui-ci décrit les objectifs et principes pédagogiques fondamentaux que les services doivent mettre en œuvre pour soutenir au mieux les enfants et les jeunes dans leur développement. Le cadre porte sur sept champs d'action: créativité, art et esthétique ; langue, communication et médias ; mouvement, conscience corporelle et santé ; valeurs, participation et démocratie ; émotions et relations sociales ; sciences et techniques ; transitions (uniquement pour le secteur de la jeunesse).
2. un **dispositif d'assurance qualité**. Celui-ci introduit pour les services d'éducation non formelle l'obligation
 - d'élaborer un concept d'action général ;
 - de tenir un journal de bord (descriptif des tâches, règlement intérieur, relevé des activités des enfants au jour le jour, relevé des formations continues du personnel) ;

- de veiller à la formation continue du personnel socio-éducatif.

À partir d'octobre 2017, le respect de ces obligations sera contrôlé par des agents régionaux.

X.2. Le système du chèque-service accueil élargi aux frontaliers

À partir de septembre 2016, les enfants des travailleurs frontaliers bénéficient du dispositif du chèque-service accueil (CSA) au même titre que les enfants des travailleurs résidents.

Pour adhérer au système du chèque-service accueil luxembourgeois, les parents non-résidents doivent introduire leur demande auprès de la Caisse pour l'avenir des enfants (*Zukunftskeess*). Les modalités d'inscription sont les mêmes que pour les résidents luxembourgeois, qui doivent s'inscrire auprès de leur commune : demande formelle, nom, prénom et adresse de l'enfant, du représentant légal, numéro de matricule national, adresse de facturation, nombre d'enfants, revenu du ménage, etc.